
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 7

Votants: 7

Séance du 21 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un septembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 14 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Colin SHERIFFS.

Sont présents : Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF.

Représentés :

Excusés : Philippe PEREIRA, Vincent DESPAGNE, Philippe SANCHOT.

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal **du 21 Septembre 2023**

Ordre du Jour :

- 1) Prêt Relais CMSO
- 2) Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations
- 3) Vote de crédits supplémentaires

1) **Prêt relais – CMSO 200 000€ - DE 2023 039**

Suite aux nombreux projets (Aménagement du Bourg, logements 20 le Bourg, création du nouveau bâtiment de stockage) qui sont imbriqués les uns dans les autres, créant la nécessité de les effectuer en simultané et malgré un taux de subventionnement élevé, M. le Maire a demandé au Conseil Municipal de contracter un Prêt Relais de 200 000€ permettant de régler les factures de ces travaux en attendant le versement des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'offre de prêt CGIC-CITE GESTION IN FINE faite par le CMSO et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt.

2) **Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - DE 2023 040**

Afin de financer l'Achat et l'Amélioration de trois logements locatifs sociaux situés au 20 Le Bourg. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un Prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation d'un montant 77 201 €. Il est à noter que cet emprunt est une obligation pour recevoir des subventions lis au projet malgré la possibilité d'autofinancer ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt de 77 201€.

3) **Vote de crédits supplémentaires - DE 2023 041**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de 'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires afin de procéder au réajustement des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les décisions modificatives suivantes :

022	Dépenses imprévues	- 641,00	739118	Reversements Fiscalité	+ 641,00
-----	--------------------	----------	--------	------------------------	----------

4) **Questions Diverses**

Orange prévoit de supprimer le cuivre pour notre commune à partir de 2025. Le Conseil Municipal souhaite y réfléchir avant de donner un accord. Le sujet sera abordé lors du prochain Conseil Municipal.

